

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°137**

Date de Publication
<b>19 DEC. 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>19 DEC. 2022</b>
Date de la convocation
<b>6 décembre 2022</b>

### **Présents :**

Mmes HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, VAUTRIN.

MM. BARRAL, BOYER, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. BOYER  
Mme FIGARELLA à M. FAVIER  
Mme GOBET à M. CHAIX  
Mme PADOVANI FAURE-BRAC à Mme le Maire  
Mme SGAUT à Mme MATEO  
Mme VEILEX à M. DENONFOUX  
M. BURZIO à M. BARRAL  
M. CHAUSSIDIÈRE à Mme LAFAYSSE  
M. DE SOUSA à M. MORTELETTE  
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET

### **Absents :**

Mme HERVE GENOVESI  
M. MAS-FRAISSINET

Madame LABI-MALAKIAN a été élue secrétaire

**Objet : Versement des recettes issues de la vente de l'affiche « Portofino e' Cassis 2021 » à l'association « Rotary Club ».**

A la demande de Madame le Maire, monsieur JULLIEN-FIORI expose à ses collègues que le conseil municipal, par délibération n° 86 du 10 décembre 2020, a fixé les tarifs pour la vente d'affiches dans le cadre du Marché Italien.

Cette année, il a été décidé de reverser l'intégralité des recettes issues de la vente de l'affiche « Portofino e' Cassis 2021 » à l'association « Rotary Club » qui soutient notamment « les soirées de Coline » qui ont pour but d'offrir une meilleure qualité de vie aux enfants souffrant de mucoviscidose.

Considérant l'intérêt communal que revêt l'action de cette association, il convient de verser la somme de 2 934.00 €.

Le rapporteur propose au conseil municipal de verser la somme de 2 934.00 € concernant l'intégralité des recettes de l'année 2021 au profit de l'association « Rotary Club ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 12 décembre 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

